



PROCÈS-VERBAL

4 de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence, le **MERCREDI 26 MARS 2025** à 7 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole N. Barezi, secrétaire corporative. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Alex Bottausci et madame Marie-Claude Baril à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 7 h 31, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2025-025 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2025

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2025-026 AUTORISER TOUT AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - CADRE

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Catherine Boucher

ET UNANIMEMENT

- Il est

RÉSOLU

1°

d'autoriser tout avenant à la convention d'aide financière - cadre (« CAF - cadre ») à intervenir entre le gouvernement du Québec, représenté par la ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la Société de transport de Montréal (STM) concernant le versement d'une subvention pour contribuer à la réalisation des travaux et activités de six projets de transport collectif du métro de Montréal en voie de réalisation;

2°

d'autoriser tout avenant à la CAF - cadre et toute convention d'aide financière - subsidiaire (« CAF - subsidiaire ») en découlant et tout avenant CAF - subsidiaire requis;

3°

d'autoriser la Trésorière conjointement avec la Secrétaire corporative de la STM à signer l'avenant à la CAF - cadre, toute CAF - subsidiaire en découlant ainsi que tout avenant qui pourrait être nécessaire.

CA-2025-027

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- de lever la séance à 7 h 42.

Les résolutions CA-2025-025 à CA-2025-027 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration

Secrétaire corporative

ÉRIC ALAN CALDWELL

NICOLE N. BAREZI